

CTA DU 12 JANVIER 2021 – COMPTE RENDU DU SNES-FSU

Données générales

Situation sanitaire : la Rectrice informe que la vigilance est importante mais que, pour l'instant les cas de covid ne sont pas en accroissement dans les différents établissements scolaires de l'académie. Cependant, la deuxième campagne de tests antigéniques commence pour tous les personnels volontaires dans divers établissements. Si le variant anglais est détecté à l'occasion, il y aura des tests systématiques de tous les agents et de tous les élèves.

Examens et concours : la rectrice a osé affirmer que le Ministre Blanquer "veut absolument maintenir les épreuves terminales du bac". Il vaut mieux entendre cela que d'être sourd ...

Dans la même veine, le décret donnant la main aux CE pour l'établissement de **l'odj des CA** est fait pour "améliorer la fluidité des instances des EPLE".

Prévisions d'effectifs

Pour le second degré, ils sont à la hausse pour la rentrée 2021 : collèges : +726 (hors EREA), tous les départements sont concernés par la hausse. En collège, c'est le niveau 4e qui sera le plus impacté par la hausse. En LGT, hausse de +2145 élèves, en LP, hausse prévue de + 689 élèves. Dans les lycées, ce sont les classes de terminales qui connaîtrons les plus fortes hausses. Pour le post bac, les effectifs se maintiennent globalement, avec hausse en BTS et baisse en CPGE.

Évolution offre de formation prof et techno

Après le GT tenu le 6 janvier, nous avons à nouveau insisté sur la nécessité d'une attention très particulière au secteur de Lunel et sur l'importance du projet bac pro sur Louise Michel. Nous avons demandé que le GT soit tenu plus tôt dans l'année pour pouvoir étudier l'ensemble des projets remontant des lycées avant que l'administration ait décidé d'en sélectionner certains... aux dépens des autres (voir ci-joint les propositions présentées par l'administration). Concernant le parcours préparatoire au professorat des école ouvert sur le lycée Lurçat de Perpignan, nous avons eu confirmation qu'un deuxième projet est en gestation et qu'il mérite d'être mûri pour être ouvert à la rentrée 2022 sur Montpellier. Vote : 9 Contre (FSU, UNSA, FO), 1 abstention (SNALC).

Répartition des emplois second degré

La rectrice est très satisfaite du sort fait par le Ministère à l'académie de Montpellier (+87 moyens d'enseignements) avec la répartition décidée académiquement suivante : clg +15, LGT +55, LP +17, ULIS +12, autres : -6. Cependant, ces moyens d'enseignement prennent en compte les HSA qui, une fois enlevées, donnent : clg -16 ETP, LGT +22, LP +9, ULIS +12, autres -6. Comme indiqué dans la déclaration préalable, la FSU a calculé les manques existant pour maintenir les taux d'encadrement actuels pour la rentrée 2021 : en clg manquent 32 ETP, en LGT manquent 100 ETP et en LP, manquent 77 ETP, soit un total de 209 ETP manquants. Ceci aura des conséquences graves : effectifs par classe en augmentation, mois de postes implantés dans les EPLE, surcharge de travail pour les élèves, difficultés accrues pour les CSD et pour les affectations de TZR. De plus, le Ministère et donc notre rectorat ne tiennent absolument pas compte des besoins de remédiations nécessaires pour tous les élèves suite au confinement et à la mise en place des divers protocole sanitaires. Le SNES-FSU est intervenu pour demander comment la mise en œuvre des objectifs de la convention cadre pour l'enseignement des langues régionales avait été prise en compte dans le calcul de répartition des moyens académiques, même demande pour les demandes d'ouvertures de nouvelles formations (exemple CPGE LSS sur le lycée Clémenceau à Montpellier) et si nous pourrions récupérer sur table en fin de CTA, comme chaque année, les DGH des lycées de l'académie. La Rectrice, pas vraiment à l'aise sur ce point, a indiqué qu'un CALR se tiendrait après les congés de février pour le premier point, n'a pas répondu à la deuxième question et nous a indiqué que cette année les DGH ne seront pas distribuées en fin de CTA mais données plus tard (crainte que cela permette de mobiliser pour la grève du 26 janvier ??). Vote : contre à l'unanimité.